



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

Conseil d'administration
Séance du 21 juin 2021

ACTE ADMINISTRATIF Acte 28/2021	QUESTIONS RELATIVES A LA FORMATION
	Commission Vie Etudiante et de Campus

vu le Code de l'Education, notamment les articles L841-5 et D. 841-9,
vu les statuts de l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne modifiés
vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants,
vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019, relatif aux modalités de programmation et de suivi
des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus,
vu la délibération du Conseil d'administration du 23 septembre 2019 créant la Commission
Vie Etudiante et de Campus,

Le Conseil d'Administration approuve la modification de la composition et du
fonctionnement de la Commission Vie Étudiante et de Campus

A Saint Etienne le 22 juin 2021
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 25	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------



Conseil d'Administration du 21 Juin 2021

Proposition de modification du fonctionnement et de la composition de la Commission Vie Étudiante et de Campus

Objet

Suite à la mise en place de la Contribution Vie Etudiante et de Campus, l'Université Jean Monnet a créé une Commission Vie étudiante et de Campus chargée de définir un programme d'actions en faveur des étudiants, dans le but de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé.

Cette commission établit chaque année un programme et un bilan constitué d'un état récapitulatif des sommes affectées et d'une synthèse tant quantitative que qualitative des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus. Ce bilan est adopté par le conseil d'administration et transmis au rectorat d'académie, conformément aux dispositions de l'article D. 841-9 du code de l'éducation.

Au minimum 30 % du produit de la Contribution Vie Etudiante et de Campus est consacré au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants portées par l'établissement, conformément à l'article D. 841-11 du code de l'éducation.

Fonctionnement de la Commission Vie Etudiante et de Campus

La Commission Vie étudiante et de Campus est consultée sur l'ensemble des projets destinés à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter des actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à l'intention des étudiants :

- **Une commission plénière** examine les projets émanant des services dont l'activité porte sur la vie étudiante et de campus, ainsi que les projets portés par les associations étudiantes * pour lesquels la subvention demandée est supérieure à 3000€.
- **Une sous-commission de soutien aux initiatives étudiantes** est chargée d'examiner les projets portés par les associations étudiantes * pour lesquels la subvention demandée est inférieure à 3000€.
- **Une sous-commission sociale d'aides exceptionnelles** est chargée d'examiner les demandes d'aides sociales des étudiants en situation d'urgence et en grande précarité.

** associations étudiantes dont le bureau est composé d'au moins deux étudiants inscrits à l'UJM*

Les sous-commissions rendent compte de leur activité en Commission Vie Etudiante et de Campus plénière.

La Commission Vie étudiante et de Campus plénière se réunit au minimum une fois par semestre.

Elle siège valablement dès lors qu'un tiers de ses membres sont présents. Peuvent être invitées à titre consultatif des personnes non membres de la commission en qualité d'expert ou de porteur de projet. Les propositions émises par la Commission Vie Etudiante et de Campus plénière sont soumises à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire puis au Conseil d'Administration.

Composition de la Commission Vie Etudiante et de Campus plénière

Placée sous la Présidence de la Vice-Présidente déléguée Réussite et qualité de vie des étudiants, assistée du Vice-Président Étudiant, la Commission Vie étudiante et de Campus plénière réunit :

- le Vice-Président Etudiant,
- la Vice-Présidente Responsabilité sociétale de l'établissement,
- le Vice-Président délégué Programmation culturelle, évènementiels et animation des campus
- la Directrice du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives,
- la Directrice du Service de Médecine Préventive Universitaire,
- la Directrice du Service Commun de Documentation,
- la Directrice de la Direction de la Vie de campus,
- le Directeur Général des Services ou le Directeur Général des Services Adjoint,
- la Vice-Présidente déléguée Campus de Roanne,
- Un représentant de chacune des 3 listes ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage aux élections étudiantes au conseil d'administration. Ce représentant est désigné par et parmi les étudiants élus au conseil d'administration.
- 4 représentants des associations étudiantes ayant leurs sièges à l'UJM ou des associations étudiantes des IFSI ou école de Kiné conventionnées avec l'UJM, élus par les représentants étudiants de la CFVU, sur proposition du Vice-Président étudiant après appel à candidature.
- 5 représentants étudiants élus à la CFVU ou en conseil de composante, élus par les représentants étudiants de la CFVU après appel à candidature.
- 1 représentant du CROUS
- 1 représentant de la Ville de Saint-Etienne
- 1 représentant de Roannais agglomération

• Sous-commission de soutien aux initiatives étudiantes

Une sous-commission de soutien aux initiatives étudiantes est chargée d'examiner les projets émanant d'associations étudiantes* pour lesquels la subvention demandée est inférieure à 3000€.

Cette sous-commission se réunit plusieurs fois par an en fonction des demandes. Elle siège valablement dès lors que le tiers de ses membres sont présents. Peuvent être invitées à titre consultatif des personnes non membres de la commission en qualité d'expert ou de porteur de projet.

La sous-commission de soutien aux initiatives étudiantes se réunit plusieurs fois par an en fonction des demandes. Elle rend compte de son activité en Commission Vie Etudiante et de Campus plénière.

Les propositions émises par la sous-commission de soutien aux initiatives étudiantes sont soumises au Président de l'Université par délégation du conseil d'administration.

** associations étudiantes dont le bureau est composé d'au moins deux étudiants inscrits à l'UJM*

Composition de la sous-commission de soutien aux initiatives étudiantes :

Placée sous la Présidence de la Vice-Présidente déléguée Réussite et qualité de vie des étudiants, assistée du Vice-Président Étudiant, la sous-commission de soutien aux initiatives étudiantes réunit :

- le Vice-Président Etudiant,
- la Vice-Présidente Responsabilité sociétale de l'établissement,
- le Vice-Président délégué Programmation culturelle, évènementiels et animation des campus
- la Directrice de la Direction de la Vie de campus,
- l'assistante sociale du service de Médecine Préventive Universitaire
- une assistante sociale du CROUS antenne de Saint-Etienne
- 3 représentants d'associations étudiantes, siégeant en Commission Vie Etudiante et de Campus, désignés par les représentants étudiants de la CFVU

- 5 représentants étudiants élus à la CFVU ou en conseil de composante, siégeant en Commission Vie Etudiante et de Campus
- un représentant du CROUS
- un représentant de la Ville de Saint-Etienne

- **Sous-commission sociale d'aides exceptionnelles**

Une sous-commission sociale d'aides exceptionnelles est chargée d'examiner les demandes d'aides sociales des étudiants puis de proposer leur financement au Président de l'Université.

Ces aides concernent des étudiants en situation d'urgence et en grande précarité, sur des dépenses non prises en compte par le CROUS liées à leur scolarité : acquisition d'ouvrages, de fournitures ou de matériel spécifique, frais liés aux stages (transport, double loyer...), frais de déplacements pour les enseignements inter-sites, frais d'inscriptions (priorité sera donnée aux étudiants en fin de parcours universitaire), ainsi que tous autres frais spécifiques liés à la scolarité de l'étudiant.

Les étudiants sollicitent cette aide lors d'un entretien individuel avec une assistante sociale de la Médecine Préventive Universitaire ou du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires antenne de Saint-Etienne, qui réalisera une évaluation de leur situation sociale et proposera à la sous-commission l'attribution d'une aide et son montant.

La sous-commission sociale d'aides exceptionnelles se réunit plusieurs fois par an en fonction des demandes. Elle rend compte de son activité en Commission Vie Etudiante et de Campus plénière.

Les propositions émises par la sous-commission sociale d'aides exceptionnelles sont soumises au Président de l'Université par délégation du conseil d'administration.

Composition de la sous-commission sociale d'aides exceptionnelles :

Placée sous la Présidence de la Vice-Présidente déléguée Réussite et qualité de vie des étudiants, la sous-commission sociale d'aides exceptionnelles réunit :

- le Vice-Président étudiant,
- la Directrice de la Direction de la Vie de campus,
- l'assistante sociale du service de Médecine Préventive Universitaire,
- En fonction des dossiers présentés, les deux assistantes sociales du CROUS antenne de Saint-Etienne chargées du suivi des étudiants de l'Université.